

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6 DU 18 NOVEMBRE 2024

Le 18 novembre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MOINE, CEYTE, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Madame MONTAGNON à Monsieur DRIOL, Monsieur CHAPOT à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absent : Monsieur MAGALHAES.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h01 et rappelle que celle-ci se déroulera en présence du public conformément à la réglementation en vigueur. De plus, la réunion est retransmise en direct sur le Facebook de la Commune et sera par ailleurs mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Monsieur Pierre-Julien MARRET est désigné comme secrétaire de séance. Celui-ci procède ensuite à l'appel, annonce les pouvoirs.

Monsieur le Maire constate le quorum permettant de tenir la séance.

Puis, il propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024. Aucune remarque n'étant formulée, il est de ce fait approuvé à l'unanimité.

01/06 - Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 - Budget principal et Budgets annexes

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce document est fondé sur le plan de mandat de l'équipe municipale et reprend notamment les trois piliers, attractivité – éco-citoyenneté et solidarité ainsi que ses engagements pris devant les Andréziens-Bouthéonnais.

Transmis à l'ensemble des membres du Conseil, ce document présente les grandes orientations du projet de loi de finances 2025, son impact sur le budget prévisionnel 2025 de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon et expose la mise en œuvre, en 2025, des politiques publiques municipale et du plan de mandat.

Il rappelle que l'élaboration du budget 2025 s'inscrit dans un contexte complexe de crise des finances publiques et d'instabilité politique concourant à de nombreuses incertitudes et à l'annonce de mesures visant à concourir au redressement des finances publiques et très impactantes pour les collectivités.

Il informe l'Assemblée qu'il se rendra au Congrès National des Maires de France et souligne que cette instance lutte vigoureusement pour défendre les intérêts et faire entendre la voix des communes, notamment face aux propos mensongers du gouvernement, qui tiennent les collectivités territoriales pour responsables du déficit de la France.

Il rappelle que le budget communal sera voté à l'équilibre comme la loi l'exige et contrairement à ce qui est pratiqué par l'Etat depuis de nombreuses années. Bien que fortement impacté par les mesures annoncées par l'Etat, le budget de la commune visera à maintenir un niveau de service bien supérieur à la moyenne observée dans les communes de même strate, que ce soit en termes qualitatif ou quantitatif. De la même manière, le budget communal devra prévoir de continuer à assumer les charges liées à la conservation, l'entretien et au fonctionnement des nombreux équipements municipaux.

La commune devra intégrer l'ensemble des dispositions imposées qui se traduiront par une augmentation du coût de sa masse salariale tout en restant à effectifs constants : augmentation de 4 points des cotisations CNRAL, revalorisations du point d'indice GVT... ; ainsi que toutes les hausses subies comme le prix du gaz ; tout en continuant à assurer sa solidarité au budget de l'Etat.

Monsieur MONTEUX présente ensuite les différents indicateurs nationaux (croissance-inflation-déficit public...) et relate l'état des lieux des collectivités tel qu'il ressort de la loi de finance notamment. Il souligne la participation demandée aux collectivités locales pour la maîtrise du déficit public (depuis 2018, la commune verse 197 000 € à l'Etat), la réduction du taux d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, la réduction du fonds verts, l'augmentation des cotisations CNRACL (cotisation retraite part patronale) de 4 points représentant 180 000 € pour la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il reste malgré tout optimiste et souhaite poursuivre les ambitions affichées en début de mandat suivant les 3 piliers attractivité-écocitoyenneté-solidarité.

Il présente ensuite, s'appuyant sur la projection d'un PowerPoint, les principales priorités, issues du plan de mandat, qui seront mises en œuvre en 2025 et qui sont répartis dans les 8 axes à privilégier pour une ville :

Ville active et attractive

Monsieur le Maire souhaite maintenir l'attractivité d'Andrézieux-Bouthéon et annonce quelques unes des actions entrant dans cet objectif et qui se traduiront en 2025 :

- Soutenir le dynamisme commercial - Favoriser et accompagner le développement économique sur la commune - Faciliter l'accès à l'emploi pour tous les publics - Promouvoir une urbanisation maîtrisée et équilibrée de la commune - Offrir un cadre de vie accueillant et apaisé - Garantir un haut niveau de services au public en qualité et en quantité

Il souligne que la venue de la caravane des métiers au printemps prochain et l'ouverture prochaine de l'Espace France Services constitueront des temps forts de l'année 2025.

Ville où il fait bon vivre

Il indique qu'il faut qu'Andrézieux-Bouthéon demeure une ville où il fait bon vivre malgré les aléas des différentes crises quelles soient sanitaire, économique, climatique...

Il faut donc : être à l'écoute des préoccupations de tous les Andréziens-Bouthéonnais - Offrir un cadre de vie accueillant et apaisé - Mettre en valeur et entretenir notre patrimoine- Être acteur et promoteur du développement durable - Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et le dialogue pour garantir la sécurité...

Ville solidaire

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de :

- Favoriser le dialogue et la concertation préalable - Promouvoir et accompagner l'engagement citoyen - Accompagner les plus fragiles au quotidien - Accompagner et promouvoir l'action associative sur la commune - Soutenir les associations caritatives et tous les acteurs de la solidarité - Promouvoir l'égalité femme homme et la lutte contre toutes les discriminations - Entretenir le devoir de mémoire...

Il souhaite notamment maintenir le montant de la subvention au CCAS et les activités proposées à CASA, participer activement à la réduction de la fracture numérique, prendre en compte les besoins des personnes à mobilité réduite dans l'ensemble des projets notamment.

Ville intensément sportive

- Promouvoir le sport santé loisir - Soutenir les acteurs du sport - Favoriser les pratiques sportives en extérieur et dans des établissements accueillants et adaptés - Promouvoir les valeurs sportives de citoyenneté, de pédagogie, de respect et de goût de l'effort...

Il indique que seront poursuivies les actions en faveur de l'accès au sport pour tous et notamment des plus jeunes (activités périscolaire, école municipale des sports, sport vacances...), la remise à niveau des bâtiments et équipements sportifs. Il annonce la création d'un skate-park sur les bords de Loire en collaboration du Conseil Municipal des Enfants.

Ville de toutes les cultures

- Promouvoir et rendre accessible la culture pour tous - Promouvoir et proposer une offre culturelle variée, dans et à l'extérieur des établissements culturels - Favoriser les partenariats et le décroisement - Mettre en valeur notre patrimoine et nos actions - Soutenir et accompagner les acteurs culturels locaux.

Monsieur le Maire constate et regrette qu'une partie de la population se sente éloignée des projets culturels proposés.

Il souligne l'offre handi-danse proposée par le Conservatoire et le label obtenu par le Théâtre du Parc promouvant la danse -

Il ajoute que l'ensemble des équipements doivent profiter aux administrés mais aussi aux contribuables, les personnes travaillant sur Andrézieux-Bouthéon.

Ville festive et animée

- Animer la ville dans les différents quartiers avec tous les acteurs et partenaires - Proposer des lieux et espaces adaptés à l'animation de la ville - Faire d'Andrézieux-Bouthéon une ville festive et animée tout au long de l'année

Monsieur le Maire indique que la Commune proposera des animations variées sur les différents quartiers et pour tous les publics : fêtes d'été, fête de fin d'année, ...

Ville tournée vers la jeunesse

- Proposer une offre d'accueil collectif et individuel adaptée pour les jeunes enfants - Favoriser l'épanouissement des petits Andréziens-Bouthéonnais - Promouvoir l'apprentissage à la citoyenneté - Prendre en compte les préoccupations des plus jeunes...

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal des Enfants a été renouvelé et qu'il est très heureux de voir l'engagement des enfants élus, de leurs parents, des agents et de l'élue référente.

Ville moderne et éco citoyenne

- Être acteur et promoteur du développement durable - Accompagner les démarches et engagements citoyens - Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté - Favoriser l'accès aux nouvelles technologies et lutter contre la fracture numérique.

Il revient sur le choix de ne pas procéder à l'extinction des lumières de la ville la nuit et d'avoir opter pour la modernisation de l'éclairage public permettant ainsi de rationaliser les coûts. Il explique que certaines actions sont mises en place pour limiter le coût lié au chauffage mais que la configuration de certains bâtiments rend difficile l'atteinte de cet objectif de manière uniforme.

Puis Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MONTEUX.

Ce dernier explique que la construction du budget de la ville d'Andrézieux-Bouthéon doit intégrer les volonté et nécessité de :

- Maintenir un niveau de service public « hors normes » que ce soit sur le plan qualitatif et quantitatif
- Poursuivre les actions en faveur du dynamisme et de l'attractivité de la Ville
- Continuer à soutenir fortement le monde associatif présent sur la commune et leurs actions en faveur des Andréziens-Bouthéonnais
- Confirmer les efforts de gestion mis en œuvre depuis le début du mandat pour optimiser les ressources municipales et réduire les dépenses de fonctionnement
- Conserver un niveau significatif d'épargne brute pour préserver notre capacité de réaliser les investissements nécessaires,
- Favoriser les actions et investissements responsables concourant à une plus grande sobriété énergétique
- Intégrer les contraintes fortes imposées par l'Etat.

Il sera nécessaire de faire un effort partagé, raisonné et juste permettant de confirmer les objectifs financiers généraux suivants :

- La diminution du « train de vie » de la commune et la réduction des charges de fonctionnement
- La maîtrise de la masse salariale en intégrant les revalorisations imposées
- Le maintien d'un niveau élevé de soutien apporté aux clubs et associations tout en l'adaptant aux spécificités et aux besoins de chacune et en les faisant participer à l'effort collectif
- Une augmentation raisonnée des taux des taxes foncières
- La réévaluation juste et raisonnable des tarifications des services, ne remettant pas en cause l'accessibilité à l'ensemble des services pour tous en accordant des tarifs préférentiels aux Andréziens-Bouthéonnais,
- La limitation du recours à l'emprunt aux seuls projets structurants
- La consécration des excédents budgétaires à l'investissement
- L'optimisation et recherche de financements extérieurs

Ensuite, Monsieur MONTEUX précise les grandes orientations budgétaires en matière de dépenses et de recettes sur les sections de fonctionnement et investissement.

Il fait notamment remarquer l'incidence sur le budget prévisionnel des différentes mesures annoncées par le gouvernement, ainsi que des hausses d'énergies et des primes d'assurance.

Monsieur MONTEUX indique ensuite les informations relatives aux ressources humaines, extraites du Rapport Social Unique présenté aux membres du comité social territorial et annonce que la ville compte 240 agents décomposés en 189 fonctionnaires, 46 contractuels permanents et 5 contractuels non permanents et la répartition par sexe.

Il ajoute que l'impact de certains facteurs tels que les augmentations du SMIC qui interviendront compte tenu de l'inflation, la possible revalorisation des rémunérations, l'augmentation de 4 points du taux des cotisations retraite, conduisent à envisager une augmentation estimée à environ 400 000 € par rapport au budget 2024.

Monsieur MONTEUX confirme le soutien important au monde associatif qui se traduira par :

- Une mise à disposition gratuite de locaux, équipements et prêt de matériels,
- Une prise en charge des coûts de fonctionnement de ces équipements (fluides, maintenance...) tout en renforçant les actions de responsabilisation des occupants et utilisateurs,
- Une attribution de subventions dans le cadre d'un processus de contrôle renforcé tenant compte des contraintes supplémentaires pesant sur la commune et de la nécessité de répartir les efforts d'économies de manière équitable entre tous les bénéficiaires,
- Une prise en compte de l'activité des associations, de l'implication sur la commune et de l'état et de leurs trésoreries.

Monsieur MONTEUX rappelle qu'Andrézieux-Bouthéon est la seule commune de même strate dans le département à contribuer au titre de la solidarité entre collectivités sans recevoir aucune aide de l'Etat. Il précise que par rapport à 2014, la Ville perd chaque année plus de 1 033 000 € en recette de fonctionnement. Il rappelle que les recettes de l'attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire versées par SEM sont figées à hauteur de 11 020 000 € /an. Conformément au pacte financier métropolitain adopté pour la période 2020-2026.

Monsieur MONTEUX annonce que le produit des services constitue une recette annuelle de l'ordre de 1 725 000 €. Il est envisagé de réétudier la tarification des services dans le cadre de la préparation budgétaire 2025 tout en restant particulièrement attractifs et en favorisant l'accès de tous au service public.

Concernant la fiscalité des ménages, Monsieur MONTEUX annonce que les taux de taxes foncières (sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties) pourront être réinterrogés pour l'exercice 2025 afin notamment de maintenir un niveau d'autofinancement suffisant. Cette révision se fera de manière raisonnée et ne devra pas remettre en cause la faible pression fiscale qui caractérise Andrézieux-Bouthéon.

Monsieur MONTEUX indique que la ville a une dette particulièrement faible, entièrement sécurisée, dont le taux moyen est de 0,80%. Sa durée résiduelle sera de 9 ans et 2 mois au 31 décembre 2024. Puis, il informe l'assemblée que la section investissement du prochain budget, sera prioritairement consacrée à des dépenses nécessaires à l'entretien et à l'accroissement du patrimoine ainsi qu'au soutien de l'attractivité de la Commune. Le montant serait de l'ordre de 6 460 000 €. Puis, Monsieur MONTEUX liste les recettes prévues telles que le FCTVA, les taxes d'aménagement, les cessions immobilières, les subventions...

Monsieur le Maire entend conserver une offre hors norme de services à la population mais tout en étant raisonnée, malgré une période un peu morose. A cet effet, l'effort doit être partagé par tous.

Monsieur MONTEUX conserve la parole pour présenter les orientations du budget annexe « Parc des Forges ».

Il rappelle qu'un traité de concession a été conclu avec la SPL CAP METROPOLE qui est effectif jusqu'en 2032 et qu'à ce titre, une avance estimée à 450 000 € leur sera allouée en 2025. Il annonce qu'en 2025, des opérations de déconstruction des bâtiments sur la friche vont être menées et des études de maîtrise d'œuvre urbaine conduites.

Puis, Monsieur MONTEUX aborde les orientations du budget annexe « Gendarmerie des Terrasses » en annonçant la réception prévue en décembre 2024 par les services de l'Etat et qu'à l'issue, un bail emphytéotique de 27 ans sera formalisé en janvier 2025. Il précise que ce budget retracera chaque année l'encaissement du loyer de la gendarmerie permettant de rembourser l'emprunt souscrit pour le financement de cette acquisition. Il ajoute que le rachat de la gendarmerie s'élève à 7 658 000 € TTC, dont 732 000 € TTC de foncier et qu'un subventionnement de l'Etat sera perçu.

Monsieur le Maire intervient pour informer l'Assemblée d'un retard dans le règlement des loyers du 3^{ème} trimestre 2024 des locaux actuels qui pourrait avoir une incidence, si la situation perdurait, sur la prise de possession de la nouvelle caserne.

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir le débat, tient à remercier l'ensemble des élus et agents qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal présents à s'exprimer et à débattre sur les orientations budgétaires exposées.

Monsieur CEYTE livre les réflexions du groupe Changeons de Cap, comme suit :

Concernant la participation citoyenne :

Il demande à l'équipe majoritaire, de consulter davantage les habitants en amont des projets, qu'ils soient intégrés dans les plans d'action de la municipalité. Il évoque le circuit en mode actif, présenté lors d'une réunion à Bouthéon, et souhaite que ce dispositif soit plus régulièrement utilisé.

Puis, Monsieur CEYTE fait part des réflexions de son groupe sur différentes thématiques.

Concernant le commerce :

Il souhaite que l'équipe municipale majoritaire trouve des solutions pour promouvoir le commerce de proximité. Il souligne que les commerces de centre-bourg déclinent au profit des zones commerciales, mais que cette tendance n'est pas spécifique à Andrézieux-Bouthéon, elle se généralise dans toute la France.

Concernant l'urbanisation équilibrée :

Il partage cette vision. Néanmoins, il souhaiterait que le nouveau PLUi interdise la construction d'immeubles de plus de trois étages. Il souligne que le grand immeuble construit sur la place du Forez contraste fortement avec les autres constructions. Il serait préférable d'intégrer davantage les nouveaux immeubles aux paysages existants.

Concernant le parc des bords de Loire :

Il relève que les inondations ont mis certaines familles en difficulté et dégradé certaines structures. Il invite les élus à réfléchir à une redéfinition de cette zone afin de limiter les incidences des prochains aléas climatiques.

Concernant la fiscalité :

Il recommande d'agir avec parcimonie. Bien qu'Andrézieux-Bouthéon soit souvent perçue comme une ville riche, la réalité est que sa population souffre. Il est crucial que les restrictions imposées par l'État ne se répercutent pas sur les habitants.

De plus, il souligne que si l'entretien des bâtiments avait été effectué régulièrement, des fonds auraient pu être disponibles pour de nouveaux investissements.

Concernant les incivilités :

Monsieur CEYTE souhaiterait que soit opérée une surveillance plus accrue des zones sensibles propices aux décharges sauvages, par la mise en place de système de vidéoprotection ou d'autres dispositifs afin d'éviter de nouveaux dépôts sauvages.

Concernant le monde associatif :

Il félicite le travail effectué par le monde associatif et tous les bénévoles qui y œuvrent et indique qu'il faut que la municipalité continue de les soutenir. Il faut être à l'écoute des habitants mais aussi être attentif aux personnes qui ne s'expriment pas.

Concernant le réaménagement des écoles, des cours d'école, le Conseil Municipal des Enfants :

Monsieur CEYTE indique que son groupe soutient toutes les actions entreprises dans cette thématique au bénéfice de la jeunesse. Il faut que les enfants aient des lieux propices à leur épanouissement.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, Monsieur le Maire reprend la parole afin d'apporter des éléments de réponse complémentaires à ce qui a pu être présenté, pour répondre aux commentaires de Monsieur CEYTE.

Concernant la participation citoyenne :

Monsieur le Maire souligne l'importance de la participation citoyenne dans la conduite de leurs projets depuis le début du mandat et sans commune mesure avec les pratiques antérieures de la collectivité, malgré les 18 mois difficiles où les réunions étaient impossibles du fait de la crise sanitaire. Il précise que le rapport d'orientation budgétaire est le fruit des échanges intervenus entre les membres de l'équipe majoritaire et les élus du groupe Changeons de Cap. Il déplore, au passage, la faible participation de Changeons de Cap dans les différentes commissions et groupes de travail. Il ajoute que ce rapport est également le résultat de réflexions partagées et de rencontres tout au long de l'année avec les dirigeants d'associations et les habitants. La mise en œuvre d'une plateforme active de bénévoles, animée par Mme BRUEL et des agents municipaux est aussi une source d'informations précieuses.

Monsieur CEYTE consent que les membres de son groupe ne soient pas toujours présents eu égard à des contraintes professionnelles, mais relève également l'absence de certains élus majoritaires.

Monsieur le Maire fait remarquer que les membres de Changeons de Cap s'expriment en leur nom, en tant qu'habitant mais aussi en tant que représentants des habitants. Il attend d'eux, qu'ils soient force de propositions pour que ces dernières soient étudiées.

Monsieur MARRET énumère les différentes réunions de quartier ou de proximité liées à un projet qui se sont tenues depuis 2020 et rappelle l'existence de l'écoute citoyenne permettant à travers le millier de demandes reçues chaque année de constituer un outil d'échange et de dialogue avec la population...

Monsieur BELLE exprime la difficulté de faire émerger des réflexions collectives lors de ces réunions. Il faudrait solliciter davantage une population plus jeune. Il reconnaît qu'en tant qu'élus, ils sont les représentants de la population mais ils n'ont pas la même maîtrise et technicité des dossiers.

Il questionne sur le Parc des bords de Loire et sur le devenir des terrains de beach volley, post inondations.

Concernant le parc des Bords de Loire, Monsieur le Maire rappelle que ces terrains ont été aménagés avec un investissement minimal, suite à la reprise d'une aire hippique peu utilisée. Ils pourront être remis en état rapidement. Il souligne que laisser les Bords de Loire en friche n'est pas une solution viable. Il mentionne qu'un restaurant, touché par les inondations, va bientôt rouvrir et que la salle du CABL n'a pas été affectée.

Le point le plus délicat concerne la reconstruction de la digue, pour laquelle il est nécessaire d'identifier le propriétaire, ainsi que la réfection de la voirie. Des estimations des coûts des dégâts sont en cours et une demande de classement en catastrophe naturelle a été déposée.

Concernant le commerce :

Monsieur INCORVAIA reste perplexe par rapport aux propos de Monsieur CEYTE car Andrézieux-Bouthéon ne présente que très peu de vacances commerciales et qu'il est même obligé de décliner certaines offres de porteur de projet faute de local. Selon lui, tous les commerçants sur les zones n'ont pas de difficultés majeures, ceux qui ferment n'avaient pas trouvé leur clientèle.

Concernant l'urbanisation équilibrée :

Monsieur MONTEUX confirme que l'on manque de foncier économique et explique que la Commune ne dispose plus de vastes terrains comme auparavant. Il précise que la zone des Terrasses est dédiée à l'habitat, et le parc des Forges ne peut pas accueillir d'activités industrielles ou économiques car il est en zone inondable. Il est nécessaire de maximiser l'utilisation des terrains existants. Ainsi, pour le terrain de 16 hectares disponible sur la ZAIN, il conviendra de rechercher le ou les prospects les plus créateurs d'emplois.

Monsieur Monteux fait remarquer que l'appréciation de l'esthétique d'un bâtiment est subjective. Il s'avère que l'immeuble de la place du Forez a une signature architecturale remarquable, reconnue au niveau régional et au-delà.

Concernant la hauteur des immeubles, fixée à trois étages, il indique qu'elle aurait dû être discutée lors de l'élaboration du PLU en 2013, basé sur des décisions de 2004. Il ajoute que le nouveau PLUi tiendra compte de la loi sur la zéro artificialisation nette.

Monsieur le Maire confirme que les orientations du SCOT soulignent la nécessité de repenser notre modèle d'habitat, en privilégiant la densification urbaine plutôt que l'étalement, pour des raisons économiques et écologiques.

Concernant les incivilités :

Monsieur le Maire consent que la vidéo surveillance des lieux isolés n'est sans doute pas suffisante, mais que malheureusement toutes les rues de la commune ne peuvent être couvertes. Aussi, la présence de la brigade verte et des actions de sensibilisation menées auprès du Conseil municipal des enfants peuvent participer à la diminution de ces incivilités. Il encourage également la participation citoyenne, notamment avec le dispositif des voisins vigilants. Il a sollicité les associations de protection de la nature, les chasseurs et les pêcheurs pour faire des signalements. Il invite tous les randonneurs à être vigilants.

Concernant la fiscalité :

Monsieur le Maire confirme que les réflexions sur une évolution de la fiscalité seront menées avec « parcimonie ».

L'Assemblée prend acte que les débats d'Orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes de la Commune ont eu lieu ce jour.

02/06 Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Actualisation

Monsieur MONTEUX rappelle que, par délibération du 21 décembre 2020, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) et ensuite ont été créées 9 AP/CP.

Il présente, à l'aide d'un tableau projeté, les réajustements souhaités. Il explique notamment le décalage des paiements relatifs au Groupe scolaire de bouthéon, les travaux n'intervenant qu'en période de vacances scolaires. Il précise que la décision modificative qui sera présentée en séance tiendra compte de ces ajustements.

Adoptée à l'unanimité

03/06 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes

Madame DUCREUX informe que Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud, a transmis un état des demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables dans le budget de la Commune, à présenter au Conseil Municipal.

Elle liste dans un premier temps les créances irrécouvrables s'élevant à 366.34 € puis détaille les créances éteintes pour un montant de 693.83 €

Adoptée à l'unanimité

04/06 - Budget Commune 2024 - Décision Modificative n°1

Madame DUCREUX commente les différentes propositions de mouvements et de réaffectations de crédits tenant compte des besoins nouveaux mais aussi des ajustements nécessaires au regard de l'état d'avancement et donc de consommation de crédits de certains projets.

Elle apporte des précisions complémentaires sur certaines d'entre elles comme suit :

- La reprise des ajustements des AP/CP,
- Les recettes de placements de la trésorerie,
- Une provision pour des créances douteuses,
- ...

Madame FABRE précise que le Conservatoire a besoin d'acquérir des interphones pour un montant de 3000 € afin de renforcer le dispositif de sécurité déjà mis en place.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)**

05/06 - Ajustement des durées d'amortissement par catégorie de biens

Monsieur MONTEUX rappelle que, par délibération 2022-57 du 27 juin 2022, l'assemblée a fixé la règle des amortissements au prorata temporis et validé la fongibilité des crédits dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57.

Il ajoute qu'il est nécessaire de modifier les durées d'amortissements déterminées en adoptant de nouvelles durées d'amortissements plus précises. Il présente les différentes durées par catégorie de biens des immobilisations corporelles et incorporelles.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)**

06/06 – Budget annexe « Gendarmerie des Terrasses » -Budget primitif 2024

Monsieur MONTEUX rappelle que, par délibération n° 2024-78 du 7 octobre 2024, l'assemblée délibérante a approuvé la création d'un budget annexe en comptabilité M 57, intitulé « Gendarmerie des Terrasses » au 14/10/2024.

Il convient d'inscrire au budget, le montant de l'acquisition du terrain et des bâtiments pour 6 600 000 € qui seront compensés par une subvention de l'Etat et un emprunt.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)**

07/06 – Subventions allouées pour l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle l'importance des clubs et associations dans l'animation et la vie de la cité, la participation au bien-être individuel et collectif des Andréziens-Bouthéonnais, le maintien du lien social et l'accompagnement des plus fragiles.

Il indique que, conformément à la volonté de promouvoir une ville attractive et solidaire, malgré les contraintes budgétaires fortes auxquelles est confrontée la commune, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon entend maintenir son soutien « hors normes » aux associations.

Les élus restent attentifs sur l'état des finances des clubs et l'implication apportée tant au niveau de la Commune mais aussi auprès des habitants. Monsieur le Maire ajoute, qu'outre le soutien financier, les associations bénéficient également de mise à disposition de locaux, de prêt de matériel, de prise en charge des fluides...

Il ajoute qu'au vu de la conjoncture actuelle il a été demandé aux élus pilotes des groupes de travail de réduire les montants alloués de 7 % afin que chaque contributeur participe à l'effort collectif de manière juste et raisonnable.

Monsieur le Maire rappelle que ne prennent pas part aux votes les Elus membres du Conseil d'Administration ou salariés d'associations ou siégeant au sein des conseils d'administration d'associations en qualité de représentants de la Commune. Ceux-ci sont invités à quitter la salle lors du vote afin de sécuriser juridiquement les délibérations du Conseil en la matière.

Puis, chaque élu, animateur d'un groupe de travail, présente les subventions demandées et qu'il est proposé d'octroyer aux structures pour l'année 2025.

Madame GRANGE énumère les différentes associations du groupe de travail « **Génération seniors – Egalité femme-homme et Handicap** » et précise que trois associations n'ont pas fait de demande. Le montant alloué est de 10 700 €.

Adoptée à l'unanimité

Puis, Madame BRUEL présente à son tour les associations « **Solidarité et cohésion sociale** ». Elle énumère les différents montants accordés et fait remarquer qu'ils ont été diminués pour 2025. Le montant alloué est de 272 550 €.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur MARRET indique que son groupe « **sport-santé-loisirs** » a essayé de réduire le budget tout en préservant la qualité que souhaite maintenir auprès des dirigeants, licenciés, bénévoles... Pour certaines associations, des aides répondant à des besoins de fonctionnement seront apportées. Concernant les clubs élite, la subvention dédiée au ménage de l'équipement a été supprimée. Il signale que le ratio provenant de la diminution de subventions des Clubs élite représente 70 % du total des subventions.

Il souhaite saluer la responsabilisation des dirigeants et remercier ceux qui spontanément n'ont pas fait de demande.

Le montant alloué aux associations est de 209 530 € et celui attribué aux clubs élite est de 736 000 €, soit un total de 945 530 €.

Membres d'association quittant la salle et ne prenant pas part au vote des subventions pour les associations : MMES MONTET-FRANC, MOINE et MM. CHAPOT, INCORVAIA.

Adoptée à l'unanimité

Madame MONTET-FRANC remplace Madame MONTAGNON, absente et passe en revue les différentes subventions proposées par le groupe de travail « **Jeunesse – Education – Citoyenneté** ». Elle indique que leur groupe a procédé à la minoration des subventions. Concernant les Scouts de France, il a été décidé de diminuer leur subventionnement car ils bénéficient d'une mise à disposition de locaux. De plus, leurs adhérents provenant de diverses communes, ils sont invités à solliciter ces dernières. Le montant alloué est de 6 000 €.

Adoptée à l'unanimité

Madame DUMAZET annonce les subventions proposées aux associations relatives au « **Cadre de vie et déplacements** » et présentées en groupe de travail. Le montant alloué est de 2 950 €.

Adoptée à l'unanimité

Madame FABRE intervient pour le groupe « **Culture – Patrimoine – Tourisme** » et liste les subventions proposées pour les associations. Elle précise qu'Andrézieux-Bouthéon Jumelage n'a pas demandé de subvention. Elle explique que la nouvelle association « Les mains d'or » bénéficie d'un local tout comme l'Ensemble vocal bénéficie d'une mise à disposition de l'auditorium du Kiosque. Elle rappelle que Coulisses d'Automne propose un festival tous les deux ans. Le montant alloué est de 14 900 €.

Membre d'association quittant la salle et ne prenant pas part au vote des subventions pour les associations : MME PONSON.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur VOCANSON indique que, concernant son groupe « **Attractivité, Animations, Événementiel** », aucune subvention n'a été demandée par l'association ABA du fait de l'état de leur trésorerie.

Monsieur INCORVAIA référent du groupe « **Commerce, Artisanat, Entrepreneuriat** » annonce qu'en plus de l'octroi d'une subvention, l'association « Union des commerçants » bénéficiera d'un soutien logistique pour l'organisation d'une action menée autour du Beaujolais nouveau. Le montant alloué est de 2 300 €

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire annonce que sans compter les 310 000 euros attribués au CCAS, c'est un soutien financier très fort auprès du monde associatif qui est reconduit pour 2025, à savoir 1 254 930,00 €

Même si certaines associations connaissent quelques difficultés financières, tous les responsables associatifs ont fait preuves d'un extrême sens des responsabilités. Ils vont essayer de réduire la contribution des andréziens-bouthéonnais et vont se mettre en quête de sponsors privés. Il leur rend un hommage appuyé.

08/06 - Conventions partenariales et financières 2025 pour l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 €/an

Monsieur MONTEUX rappelle la nécessité de conclure une convention partenariale et financière avec chacune des associations percevant une subvention annuelle de plus de 23 000 €. Il énumère la liste des structures concernées : l'association Andrézieux-Bouthéon Loire Sud Basket, l'Union Saint-Chamond Andrézieux Bouthéon Basket, l'Andrézieux-Bouthéon Football Club et la SAS Andrézieux-Bouthéon Football Club, le Fac Athlétisme, le Rugby Club Andrézieux-Bouthéon, le Tennis Club Andrézieux-Bouthéon, Le Nelumbo.

Membres d'association quittant la salle et ne prenant pas part au vote lié à leur association :
MM. INCORVAIA, CHAPOT.

Adoptée à l'unanimité

09/06 - Conventions locales d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2025-2030

Sortie de Mme MONTET-FRANC de 21h59 à 22h01.

Madame BRUEL rappelle les dispositions légales et précise que 2 Fleuves Loire Habitat (qui gère 570 logements) et Alliade Habitat (qui gère 223 logements) peuvent bénéficier d'un abattement de la TFPB.

Elle ajoute que l'utilisation de cet abattement est encadrée par deux conventions annexées au contrat de ville 2024-2030, qui définissent les engagements des signataires : l'État, Saint-Étienne Métropole, Andrézieux-Bouthéon et les deux bailleurs locaux concernés. Ces conventions précisent également les modalités de pilotage, de suivi et de bilan.

Elle indique que les plans d'actions, réévalués chaque année, doivent viser à renforcer l'entretien et la gestion du parc immobilier de chaque bailleur, ainsi qu'à améliorer la qualité des services rendus aux locataires. Parmi les huit axes nationaux majeurs définis, deux feront l'objet d'un travail commun entre les signataires pour développer des actions de développement social : la concertation et la sensibilisation des locataires d'une part, et l'animation, le lien social et le vivre-ensemble d'autre part.

Elle précise qu'en 2025, ces deux axes représenteront 15 % du total de l'abattement de la TFPB, puis 20 % en 2026 et 25 % en 2027.

Sortie de M. CEYTE de 22h02 à 22h04

Elle mentionne quelques exemples d'interventions, comme la lutte contre les nuisibles, la réparation des équipements vandalisés et la sécurisation.

Monsieur le Maire regrette que la Commune ne bénéficie pas de cette recette. Il rappelle que la collectivité contribue également à la réalisation de certaines actions prévues par la convention. Il s'engage donc à être vigilant quant à l'utilisation des deniers publics.

Adoptée à l'unanimité

10/06 - NOVIM - Acquisition du foncier de la Gendarmerie des Terrasses

Monsieur MONTEUX rappelle la conclusion de l'avenant n°5 à la convention de concession avec NOVIM pour la construction d'une caserne de gendarmerie sur la ZAC des Terrasses. Il décrit les bâtiments réalisés sur l'îlot B, à l'angle des rues Louis De Gallois et Emile Mercier, comme suit :

- Un premier secteur avec un bâtiment accueillant 25 logements pour les agents et leurs familles, 42 places de stationnement et un local à vélos.
- Un deuxième secteur avec des locaux de service et techniques, une aire de lavage et deux parkings.

Il explique que la remise de l'ouvrage est prévue pour la fin de l'année et que NOVIM a transmis à la Collectivité le coût des travaux pour la construction de ces équipements, soit 5 772 456 € HT (6 926 947,20 € TTC). Il précise qu'il faut ajouter la valeur du terrain nu, fixée à 610 000 € HT, conformément à l'avis rendu le 7 novembre 2024 par le Pôle d'évaluation domaniale.

Il souligne qu'à l'issue de son acquisition, la Commune établira un bail emphytéotique avec les services de l'État pour une période de 27 ans.

Monsieur MONTEUX, représentant de la Commune au sein des assemblées de NOVIM, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité

11/06 - LA POSTE Renouvellement des conventions relatives à l'organisation des agences postales communales de La Chapelle et de Bouthéon

Monsieur le Maire explique que la Poste a soumis de nouvelles conventions concernant l'organisation des agences postales communales de La Chapelle et de Bouthéon. Il précise que les modalités de rémunération ont évolué et varient selon le quartier. L'agence de La Chapelle bénéficie de conditions financières plus avantageuses que celle de Bouthéon. Pour cette dernière, la rémunération versée à la Commune sera désormais entièrement variable, sans minimum garanti.

Il rappelle son intervention lors de la séance du 7 octobre dernier, où il avait invité la population à fréquenter l'agence de Bouthéon. Il exprime ses préoccupations concernant l'ouverture prochaine d'un service de dépôt de colis dans le Centre Commercial Leclerc. Bien que ce soit une bonne chose pour les clients du centre commercial, cela pourrait affecter la fréquentation de l'agence de Bouthéon.

Madame MOINE, sortie de la salle de 22h13 à 22h16, n'est pas présente au moment du vote.

Adoptée à l'unanimité

12/06 - ENEDIS - Convention de servitude rue Charles Dallery

Madame DUMAZET explique que la société ENEDIS souhaite installer deux canalisations souterraines sur une distance de 20 mètres et une largeur d'un mètre, sur les parcelles cadastrées section BH n° 56 et n° 99, situées rue Charles Dallery et appartenant à la Commune. Cela permettra d'installer un nouveau poste électrique sur une parcelle privée voisine et de réaliser des travaux de raccordement d'une ligne électrique souterraine de 20 000 volts.

Elle précise que ce projet nécessite la conclusion d'une convention de servitude de passage pour l'utilisation des parcelles mentionnées, qui relèvent du domaine privé communal.

Adoptée à l'unanimité

13/06 - Convention pluriannuelle d'objectifs pour l'attribution de l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national, mention « Art et création » pour la danse et les arts du mouvement, du Théâtre du Parc

Madame FABRE expose que l'engagement en direction de la danse et des arts du mouvement depuis plusieurs années du Théâtre du Parc répond à un engouement du public et permet à de nombreuses compagnies d'émerger.

Elle annonce que la Ministre de la Culture a validé l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national, mention Art & Création, pour la danse et les arts du mouvement du Théâtre du Parc, en juillet dernier. Elle ajoute qu'une convention formalise cette labellisation qui est soumise à l'approbation de l'Assemblée.

Monsieur CEYTE suggère d'inviter Madame la Ministre pour la remercier.

Adoptée à l'unanimité

14/06 - Convention de partenariat avec CABAREV' pour l'organisation d'un festival

Madame FABRE indique que l'Association CABAREV' va proposer un festival de cabaret artistique les vendredi 31 janvier et samedi 1^{er} février 2025 au sein du Théâtre du Parc. Elle ajoute qu'il est nécessaire de conventionner avec eux pour définir les conditions matérielles et techniques de mise à disposition du Théâtre et pour rappeler les engagements respectifs des parties.

Monsieur le Maire ajoute que le public apprécie les spectacles de magie. Il souligne qu'outre le financement de 3 000 € accordé par la Commune, les bénévoles se sont engagés à démarcher des sponsors privés.

Madame PONSON, membre du bureau de cette association quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité

15/06 - Conventions avec la CAF et la MSA pour l'échange de données via des sites sécurisés

Madame BRUEL, remplace Madame MONTAGNON, absente, pour la présentation de ce point.

Elle explique que la Commune utilise régulièrement les plateformes de communication de données de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire et de la Mutualité Sociale Agricole pour accomplir des missions obligatoires ou partenariales, en énumérant certaines de ces missions. Pour faciliter cette démarche, elle propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les conventions relatives à l'accès et/ou à la transmission d'informations via les sites sécurisés de la CAF et de la MSA pour 2024 et les années suivantes.

Monsieur le Maire souligne l'importance de sécuriser au mieux l'accès aux données entre les organismes et la Collectivité.

Monsieur BELLE demande combien d'agents seront habilités.

Monsieur le Maire répond que le nombre sera restreint et précise que les outils informatiques sont protégés.

Informations diverses

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

(Cf. articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I - Dans le domaine des marchés à procédure adaptée

Toutes ces décisions ont fait l'objet des mesures de publicité réglementaires et sont consultables à la Direction Générale et lors de la réunion du Conseil Municipal.

II – Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Transactions visant des cessions immobilières

Sont listées les DIA n° 2024-125 à 2024-153 et exceptées les DIA 2024-134-135-148.

Monsieur CEYTE souhaite revenir sur la DIA n° 142 et demande des précisions sur le projet de Lotir Rhône Alpes.

Monsieur MONTEUX répond que ce promoteur va démolir la maison actuelle pour construire un nouvel immeuble.

Monsieur CEYTE aimerait connaître la surface du ténement.

Monsieur MONTEUX répond qu'il doit être de l'ordre de 1000 m² mais que le permis de construire n'a pas encore été validé.

Transactions visant des fonds de commerce

Sont listées les DIA n° C0006 et C0007.

Monsieur CEYTE aimerait des explications sur la DIA C0007.

Monsieur DRIOL répond que le salon HAPPYTAT est organisé par une structure privée dont le fonds de commerce a fait l'objet d'une transmission.

Monsieur VOCANSON précise que la nouvelle édition de ce salon aura lieu les 14-15-16 février 2025.

Monsieur CEYTE demande si la location du CABL est facturée.

Monsieur le Maire confirme que l'organisateur privé loue à la Ville l'équipement et encaisse les locations des stands.

Madame BOIS-CARTAL sort de la salle de 22h28 à 22h30.

III – Dans les autres domaines

Date	Objet
2024-054 3/10/2024	Signature d'un marché relatif à la location de matériel de spectacle et mise à disposition de personnel, pour un montant annuel maximum de 50 000 € HT, passé avec l'Entreprise Mag Scène.
2024-055 3/10/2024	Signature d'un marché relatif à la conception et à la réalisation d'une aire de jeux sur l'Esplanade du CABL, pour un montant de 162 339,50 € HT, passé avec les sociétés Rivoire et TP Bernard.
2024-056 3/10/2024	Signature d'un marché relatif à la lutte contre les rongeurs, insectes et volatiles nuisibles sur le territoire de la Ville, pour un montant estimatif de 11 220 € HT, passé avec la société Sanopure.
2024-057 2/10/2024	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux communaux situés au Forum, au profit de l'association ACCTIFS, afin de proroger la durée du 1 ^{er} décembre 2024 au 10 janvier 2025.
2024-058 3/10/2024	Vente de 580 kilogrammes de ferraille auprès de la Société PURFER, sise La Talaudière, pour un montant total de 104,40 €.
2024-059 3/10/2024	Signature d'un marché relatif à l'intervention d'un médecin à la crèche multi accueil, pour un forfait horaire de 110 €, passé avec le Docteur Masson-Sagnol.
2024-060 8/10/2024	Signature de marchés relatifs à l'aménagement du groupe scolaire Pasteur et à la rénovation d'un espace multi activités, pour un montant total de 301 907,59 € HT.
2024-061 14/10/2024	Sollicitation une subvention auprès de la Fédération Française de Football, d'un montant total de 12 000 €, afin de remplacer les éclairages à iodure de sodium de l'un des terrains synthétiques de l'Envol Stadium, par des projecteurs LED.
2024-062 15/10/2024	Exécution budgétaire- budget principal 2024 - Virement de crédit n° 1.
2024-063 15/10/2024	Sollicitation auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) du dispositif Conseiller numérique France Services, afin de bénéficier d'une subvention et financer l'emploi d'un conseiller numérique, dans le but de soutenir, sensibiliser et accompagner les usagers dans l'usage quotidien du numérique.
2024-064 17/10/2024	Signature d'un marché relatif à l'enlèvement et la gestion des déchets de la déchetterie sauvage découverte sur la ZAC des Volons, pour un montant estimatif de 46 917,60 € HT, passé avec la société RDS.
2024-065 17/10/2024	Signature d'un marché relatif à l'aménagement des locaux existants de l'Envol Stadium, pour un montant total de 66 304,75 € HT.
2024-066 17/10/2024	Signature d'un marché relatif à l'intervention de séances d'analyse de la pratique professionnelle pour les agents de la crèche, passé avec la psychologue clinicienne Mme Clotilde Chazelle, pour un coût de 135 € par séance.
2024-067 28/10/2024	Signature d'un marché relatif à l'aménagement du groupe scolaire Pasteur et à la rénovation d'un espace multi-activités, pour un montant total de 390 683,89 € HT
2024-068 28/10/2024	Signature d'un marché relatif à la fourniture de plaques et numéros de rues ainsi que la fourniture et la pose de panneaux de signalisation, pour un montant estimatif de 40 081,50 € HT, passé avec la société Lacroix.
2024-069 05/11/2024	Exécution budgétaire- budget principal 2024 - Virement de crédit n° 2.

Questions orales posées en fin du conseil par le groupe Changeons de Cap

1) M. CAMPEGGIA pose la question suivante :

Suite au début des travaux sur le site du Parc des Forges notamment le long du chemin en bord de Loire limitrophe à la société Sograma.

Pourriez-vous faire un point sur l'état d'avancement du projet ?

Monsieur MONTEUX rappelle que les travaux ont été abordés en début de conseil, lors des orientations budgétaires pour le parc des Forges.

Il explique que des travaux sont prévus à partir du chemin de l'Abreuvoir et s'étendront jusqu'au parc des Forges, incluant l'arrachage d'une haie de cyprès. Il confirme que Sograma construira un mur en gabion avec grillage, conforme aux normes des zones inondables.

Un système de récupération des eaux pluviales sera installé, utilisant des tuyaux de plus gros diamètre avec des clapets.

Enfin, il indique que la déconstruction du bâtiment sur le site est prévue pour la fin de 2024 et se poursuivra en 2025.

2) Monsieur CAMPEGGIA pose la question suivante :

Suite à la crue de la Loire qui a provoqué des dégâts sur la commune.

Pourriez-vous faire un état des lieux des incidences financières pour la commune ?

Monsieur le Maire souligne que le contexte général a été abordé en conseil et qu'il est encore trop tôt pour connaître le coût exact. Ce sujet pourrait faire l'objet d'un point d'actualité lors du prochain Conseil.

INFORMATIONS

Manifestations des agriculteurs :

Monsieur le Maire informe qu'aucune dégradation majeure n'a été constatée sur la commune, seuls quelques panneaux de signalisation ont été impactés.

Décharge sauvage :

Monsieur le Maire indique que l'évacuation des déchets a commencé cette semaine. Une fois terminée, la zone sera placée sous surveillance renforcée. Il précise que l'enquête judiciaire est toujours en cours.

Calendrier prévisionnel des séances des conseils municipaux pour 2025 :

Un document a été distribué aux Elus sur table ce jour.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h35 et annonce la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le 16 décembre 2024.

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

